

Evaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux co-construits promouvant l'agroécologie

Repères et points de vigilance



Première ébauche
Livret ONVAR 2020

Rapport de Stage Valentine Templé
Octobre 2020



Rn PAT
Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux



Sommaire

Avant-propos

1. Comprendre les dynamiques de participation des acteurs du développement agricole aux Projets Alimentaires Territoriaux

- 1.1 Définitions et objectifs du projet ONVAR de Terres en villes
- 1.2 Trois niveaux de lecture de l'implication des acteurs du monde agricole dans les PAT
- 1.3 Les acteurs du monde agricole dans les PAT : de qui parle-t-on ?

2. L'implication des acteurs du monde agricole dans les PAT : enseignements sur les dispositifs mis en place

- 2.1 Différents types d'actions identifiés
- 2.2 Les apports des groupes d'échange de pratiques :
- 2.3 Les difficultés et blocages soulevés par les structures de développement agricole

3. Ressources et points de vigilance pour impliquer tous les acteurs du monde agricole dans les PAT

- 3.1 La gouvernance et le dispositif territorial
- 3.2 Les agents et structures de développement agricole
- 3.3 Impliquer les agriculteurs et les collectifs d'agriculteurs

Conclusion et suite du projet



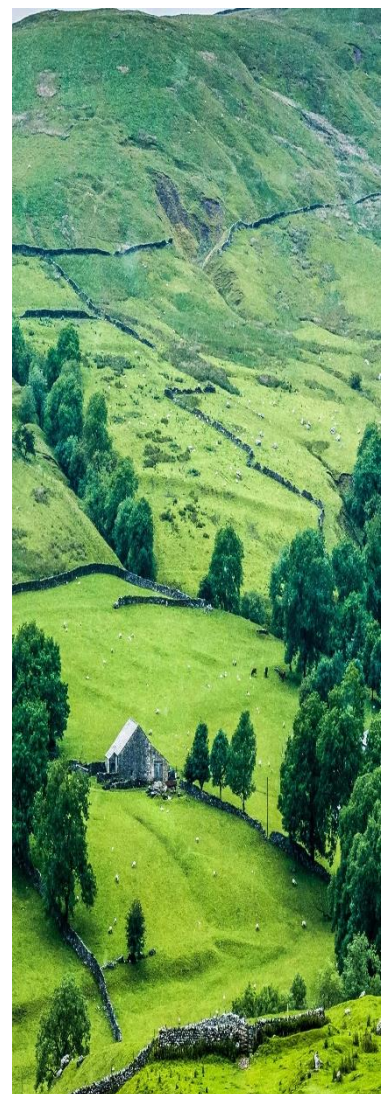
Avant-Propos

Face à la pandémie de COVID-19, la thématique de l'alimentation s'est retrouvée fortement mobilisée par le dispositif de crise. En effet, pendant la période de confinement, les mesures de sécurité et d'hygiène et la fermeture des établissements scolaires et commerciaux comme les restaurants ont mis en lumière des problématiques de sécurité et de qualité alimentaire. Cela fait écho à des enjeux soulevés en France depuis quelques années sur la provenance des produits alimentaires, la volonté de consommer des produits respectueux de l'environnement et de rémunérer à un juste prix le travail des producteurs. Ces derniers font l'objet de ce livret, centré sur la question de leur implication dans des dispositifs de politique alimentaire tels que les Projets Alimentaires Territoriaux.

Le contexte de recherche :

Les PAT ont été reconnus par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (n°2014-1170) promulguée le 13 octobre 2014 ainsi que l'instruction du gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017 sur le Dispositif de reconnaissance des PAT par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Donc, de manière générale, « *les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.* »

Cette étude entre dans le cadre du projet de Terres en villes en tant qu'Organisme National à Vocation Agricole et Rurale qui a pour objet d'évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT co-construits promouvant l'agroécologie.



Faisant suite aux travaux réalisés précédemment sur ce thème, le travail consiste donc à alimenter et suivre les outils déjà identifiés et à contribuer à l'amélioration des échanges avec les acteurs du monde agricole sur ces questions. Nous reprendrons donc ici les conclusions tirées des rapports précédents dans le but de les valoriser de manière synthétique et nous tacherons d'apporter des préconisations et bonnes pratiques identifiées lors des échanges réalisés avec les techniciens et les chargés de missions.

L'étude porte donc sur les outils et les méthodologies d'implication de différents acteurs du monde agricole, particulièrement les collectifs d'agriculteurs qui peuvent se caractériser de diverses manières : collectifs formels, informels, des collectifs formés autour de questions thématiques ou techniques, des collectifs liés à des structures de développement agricole (chambres, instituts techniques et organismes à vocation agricole et rurale ou autre) qui accompagnent les agriculteurs et qui se constituent aussi parfois eux-mêmes en collectifs. Aussi, la notion de réseaux s'identifie fortement à la thématique des collectifs d'agriculteurs, en mettant en œuvre un ensemble de relations et d'acteurs au sein du monde agricole qui peuvent déboucher sur des actions collectives.

Il s'agit également de se pencher sur les nouveaux acteurs du développement agricole tels que les collectivités.

La problématique de recherche :

Ainsi, ce livret tente de proposer une réflexion sur les modalités d'implication des acteurs du monde agricole dans les politiques alimentaires : les outils, méthodes, pratiques qui sont employés pour communiquer et intégrer les agriculteurs aux réflexions et aux actions dans le cadre de politiques alimentaires comme les PAT. Cette problématique a été étudiée sous l'angle de la faible participation des agriculteurs aux politiques territoriales, sous tendue par plusieurs facteurs. Il s'agit notamment de l'adéquation difficile entre l'offre de participation et les habitudes organisationnelles des agriculteurs, des inégalités de participation entre les différentes catégories d'agriculteurs et de la concurrence politique entre diverses organisations de conseil en agriculture.

La participation des agriculteurs aux politiques alimentaires peut donc être analysée selon trois dynamiques. Il s'agit tout d'abord du dispositif territorial c'est-à-dire le cadre dans lequel le PAT se réalise qui façonne les relations entre les acteurs territoriaux. Ensuite, il

s'agit de l'angle de l'évolution du conseil agricole et des structures de développement agricole qui transforme les pratiques des conseillers en charge de l'animation des PAT. Enfin, il faut regarder du côté des différents profils des agriculteurs et leurs rapports aux politiques alimentaires.¹

Nous tâcherons donc de répondre aux questions suivantes : comment intégrer les agriculteurs et leurs collectifs dans les politiques alimentaires ? Quelles sont les méthodes et les outils employés ? A quel moment les intégrer dans la réalisation du PAT ? En effet, différentes étapes sous-tendent la réalisation d'un PAT : l'Installation de la maîtrise d'ouvrage, la mise en place de la gouvernance initiale, la réalisation de l'état initial, la co-construction de la stratégie alimentaire, la formalisation de la stratégie et du programme d'actions, la mise en œuvre et enfin le suivi et l'évaluation.

Démarche méthodologique :

La méthodologie employée pour étudier l'inclusion des collectifs d'agriculteurs et les structures de développement agricole dans les politiques alimentaires a donc consisté premièrement à valoriser les productions réalisées lors des précédentes études ONVAR de Terres en villes. Il s'agit aussi d'interroger les acteurs à la fois au niveau national pour avoir une perception générale des positions, du fonctionnement et des expertises développées par chaque organisme. Il s'agit donc de réaliser des entretiens avec les différents membres des ONVAR ainsi que d'autres structures nationales qui participent au développement agricole et rural. Par ailleurs, l'étude a également mis en œuvre des entretiens avec des acteurs locaux, sur les territoires, pour donner une visibilité et des exemples concrets aux actions évoquées.

L'étude se poursuit également lors de la réalisation et de l'animation d'un groupe d'échange et de pratiques, qui s'est déroulé le 9 juillet 2020 sur le changement des pratiques et la conversion de producteurs en agriculture biologique, avec l'accompagnement des acteurs du Douaisis agglo. Cette journée a donné lieu à des échanges venus enrichir les réflexions sur la question des méthodes d'accompagnement

¹ Chiche, Laureen. (2019) *Evaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT co-construits promouvant l'agroécologie*, mémoire de Master 2, Terres en villes

des agriculteurs dans une démarche de PAT avec des exemples de coopération entre différentes structures de développement agricole et territorial.

Par ailleurs, un questionnaire à destination des agriculteurs a été lancé avec pour but de déceler leurs connaissances, leur implication et leurs perceptions des politiques alimentaires et des PAT en général. Il a donc pour objectif de récolter un maximum de réponses pour ensuite pouvoir en donner une analyse exhaustive.

Cette étude a donné lieu à des échanges réguliers avec une stagiaire de l'APCA, Laurène Colonge, dont l'objet d'étude porte sur les besoins des porteurs de PAT et a permis de produire en commun une cartographie des acteurs de l'alimentation au niveau national, ainsi que des fiches-acteurs reliées à cette cartographie et disponibles sur le site internet du Réseau national des PAT. Dans le cadre de ce projet, on a complété la cartographie et les fiches acteurs avec les acteurs du monde agricole.

Annonce du plan :

Nous tacherons donc de comprendre les différentes dynamiques qui sous-tendent la participation des agriculteurs aux Projets Alimentaires Territoriaux. Cette partie a pour but de poser les bases de notre réflexion et de valoriser les travaux littéraires et les études précédentes en la matière. Ensuite, il s'agira de montrer comment les agriculteurs sont intégrés à la co-construction des PAT. Enfin, nous approfondirons la typologie des différentes méthodes, outils, instruments et bonnes pratiques identifiés sur les territoires et au niveau des structures nationales.

COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DE PARTICIPATION DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE AUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

L'APPEL A PROJETS

Terres en villes a été lauréat en 2014 d'un appel à projet (AAP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (AAP ONVAR 2015 – 2020) avec 17 autres structures. Ces projets lauréats ont donc fait l'objet d'une reconnaissance officielle et sont financés par le Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » (CAS-DAR). La fin de la programmation est prévue pour 2020. Il existe aujourd'hui 19 structures ONVAR avec l'intégration de l'UNCPIE et du MRJC (ONVAR non subventionnés).

LES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS :

- Formels (CUMA, GIEE, GAEC...)
- Informels
- Réseaux (structures de développement agricole, associations...)

1.1 Définition et objectifs du projet ONVAR de Terres en villes

Définition :

Les structures labellisées ONVAR sont des acteurs nationaux impliqués dans le développement agricole et rural qui contribuent au développement de l'agroécologie. Elles sont devenues la troisième catégorie d'acteurs du développement agricole aux côtés des chambres d'agriculture et des instituts techniques. Bien que toutes les structures n'ont pas la même conception sur les modèles agricoles et alimentaires à défendre, elles se rejoignent sur des principes clés dont la place centrale des paysans dans le développement agricole, l'importance de l'organisation collective en agriculture et le travail multi-partenarial et multi-acteurs à mener pour accompagner les transitions agroécologiques et alimentaires.

Terres en villes s'inscrit dans ce cadre par son fonctionnement qui vise à rapprocher les acteurs agricoles et les acteurs politiques dans une réflexion collective et multi-acteurs des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux. Le projet que Terres en villes mène en tant qu'organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR) s'est concentré sur les besoins en compétences et outils des agents de développement agricole mais aussi sur l'évolution de leur métier suite à l'émergence de la question alimentaire. Il consiste à « **Evaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux co-construits promouvant l'agroécologie** ».

L'objet de ce travail d'observation vise donc une catégorie particulière d'acteurs dont tout d'abord, les collectifs d'agriculteurs. Leur définition est prise au sens large du terme collectif qui peut aussi s'apparenter à des réseaux et des collectifs formels ou informels. Ensuite, le projet ONVAR se penche également sur la question de l'implication du « développement agricole » dans les PAT en prenant en compte à la fois les acteurs « traditionnels » du développement agricole qui s'incarnent dans les chambres d'agriculture, les instituts techniques et les organismes de développement agricole et rural mais également dans le déploiement de nouveaux acteurs concernés comme des bureaux d'études ou des collectivités territoriales.

Objectifs :

L'élaboration du projet ONVAR a identifié cinq objectifs initiaux opérationnels sur la période 2015 – 2020 :

1

Identifier les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agro écologique

2

Identifier les principales compétences à mettre en œuvre en matière de développement agricole et les hybridations nécessaires en matière d'expertise pour des projets alimentaires territoriaux durables co-construits promouvant l'agroécologie

3

Produire les outils méthodologiques nécessaires en matière de développement Agricole

4

Diffuser les résultats et expérimenter les outils sur le terrain

5

Piloter et évaluer l'action

La méthodologie employée :

Au fil du projet ONVAR différentes méthodologies ont été mises en place pour identifier les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les politiques alimentaires.

Tout d'abord, un **travail bibliographique** important a été mené tout au long du projet sur l'évolution du développement agricole, du conseil agricole et l'émergence de la question alimentaire dans les projets et les politiques.

Ensuite, un repérage et une caractérisation des innovations dans les actions agri-alimentaires des territoires Terres en villes en lien ont été réalisés.

Ensuite, et au long du projet ont été réalisés des **entretiens semi-directifs** avec des référents Terres en villes et différents types d'acteurs des PAT. Ces entretiens avaient toujours pour objectif de discuter de l'implication des acteurs concernés et des collectifs d'agriculteurs dans les PAT mais ont également permis de réaliser différents travaux et études : des travaux de contextualisation, des fiches-expériences, des fiches-acteurs, des groupes d'échange de pratiques...etc.

TROIS OBJECTIFS STRATEGIQUES :

- Développer les PAT co-construits
- Donner toute leur place aux agriculteurs dans les projets alimentaires locaux
- Promouvoir la dimension agroécologique dans les projets alimentaires locaux

DIFFERENTS ACTEURS

INTERROGES :

Experts, conseillers, cadres des structures de développement agricole, animateurs de tête de réseaux et agriculteurs .



3 Groupes d'Echanges de Pratiques :

2017 : Le groupe a réuni des agents de Chambres d'Agriculture. Ce groupe a échangé le rôle de ces acteurs dans l'accompagnement de collectifs agricoles et sur les compétences et expertises nécessaires.

2019 : Des conseillers de structures membres de Terres en villes et d'autres animateurs de structures agricoles se sont réunis. Cette expérience a permis de développer la méthode CHANGER sur les « situations de travail » des participants.

2020 : Le 9 juillet 2020, des référents techniques de structures de développement agricole et des référents Eau / qualité de l'eau se sont rencontrés. Le GEP visait à étudier le changement de pratiques avec un focus sur la conversion en agriculture biologique et les actions menées dans le territoire du Douaisis.

Par ailleurs il a été décidé d'organiser des **groupes d'échanges de pratiques (GEP)**. Ces GEP ont permis à différents acteurs, techniciens, experts ou accompagnateurs d'agriculteurs d'échanger sur leurs pratiques, sur leurs outils et méthodes de travail et de tirer de riches enseignements de ces échanges. Trois groupes ont pu être mis en place entre 2017 et 2020. Ces GEP visent à réunir des acteurs spécifiques pour échanger sur des questions techniques ou thématiques.

Lors du groupe d'échanges de 2019, Terres en villes a expérimenté la méthodologie mis en place dans le projet **CHANGER**, un dispositif d'échanges entre pairs (DEEP) visant à favoriser les échanges entre conseillers agricoles qui vont analyser collectivement la pratique d'un métier à travers des « situations de travail ». Ces situations font référence à l'activité réelle du métier en opposition à l'activité prescrite notamment par la fiche de poste du métier. Les échanges entre les conseillers agricoles portent principalement sur l'évolution du conseil vers le « conseil de transition » qui accompagne le changement de pratiques vers des systèmes de production durable parallèlement à l'écologisation des pratiques agricoles.

Enfin, à côté des entretiens et des groupes d'échanges, le sujet a été étudié à travers un questionnaire en ligne qui vise à récolter les perceptions des agriculteurs sur les stratégies alimentaires de leurs territoires et leurs modes d'organisation. Ce questionnaire est toujours en cours.

L'étude de l'implication des agriculteurs dans les stratégies alimentaires a donné lieu à l'identification d'expériences liées aux actions agri-alimentaires des agglomérations Terres en villes dans lesquelles s'inscrivent les différents outils et méthodes employés par les accompagnateurs, les porteurs de PAT ou encore les agriculteurs eux-mêmes. Ainsi une vingtaine d'expériences et d'actions ont été sélectionnées pour réaliser des fiches-expériences.

Enfin le travail réalisé en 2017 par Léa Viret a permis de produire des propositions de pistes d'outils méthodologiques à destination des animateurs et conseillers agricoles pour favoriser l'implication des agriculteurs dans les PAT.

Evolution du projet :

La description de ces outils a permis de rendre compte d'un certain décalage entre un accompagnement réel des agriculteurs et de leurs conseillers et la production d'outils « figés » ou « clé en main ». En effet ces outils correspondent à des réalités différentes sur les territoires et ne sont pas toujours applicables dans tous les contextes. C'est pourquoi le projet ONVAR a fait évoluer sa méthodologie en 2018 – 2019 vers le dispositif CHANGER qui s'inspire des travaux du CAS-DAR CHANGER sur l'analyse des situations de travail. L'objectif n'est donc plus de fournir une liste d'outils et méthodes applicables mais bien d'appuyer le travail des conseillers et accompagnateurs et leurs manières de favoriser l'implication des agriculteurs dans les PAT.

Cependant, à l'issue de cette expérimentation, le dispositif s'est révélé difficile à appliquer, notamment lors d'un groupe d'échanges. Tout d'abord du fait que les postes des conseillers en charge des questions alimentaires sont souvent assez récents, ils ont donc peu de recul par rapport à des situations de travail spécifiques, de plus lorsque le groupe est multi-territorial et avec une grande diversité de profils, il est difficile d'envisager d'échanger sur des situations de travail sans aborder le contexte et l'expérience plus globale.

C'est pourquoi, le projet ONVAR 2020 en ce qui concerne le groupe d'échange a décidé de se centrer sur une thématique et un territoire en particulier comme base pour les échanges. Les conseillers invités ont pu discuter de la thématique du changement de pratique et de la conversion en agriculture biologique en particulier sur le territoire du Douaisis. Il s'agissait donc d'adapter la méthode CHANGER non plus en se focalisant sur les situations de travail, bien qu'elles sont toujours étudiées mais de favoriser la réflexion collective à partir d'un exemple spécifique sur un territoire.

De plus, le travail a également consisté à interroger des animateurs et chargés de mission de têtes de réseaux des structures de développement agricole et rural, notamment ONVAR. Il s'agissait d'étudier leurs stratégies, leurs difficultés et des exemples d'actions de leurs membres sur les questions alimentaires territoriales. Ce travail a été effectué en parallèle d'une étude portée par Laurène Colonge en stage à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), co-pilote du Réseau national des PAT.

Ce travail entre dans le cadre de l'axe 3 de la saison 2 du RnPAT « Accompagner les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAT ». Il s'agissait donc d'étudier les besoins des différents acteurs de PAT pour les outiller et pérenniser la démarche.

EXEMPLE DE FICHE-EXPERIENCE :



LE PROJET CHANGER :

Le projet CHANGER ne consiste pas à faire de la formation professionnelle pour permettre l'adaptation des conseillers, mais à créer des « espaces de discussion sur le travail » au sein des organismes de conseil. L'Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a défini ces espaces comme des « espaces collectifs qui permettent une discussion centrée sur l'expérience de travail et ses enjeux, les règles de métier, le sens de l'activité, les ressources, les contraintes » (Omon & al., Echanger entre conseillers sur les situations de travail pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions vers l'agroécologie, 2019)

EXEMPLE DE FICHE-
ACTEUR :



FICHE ACTEUR
Mouvement inter-régional des AMAP

Le Mouvement Inter-Régional des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (MIRAMAP) fédère et rassemble des AMAP et des réseaux d'AMAP. C'est un mouvement de la société civile dont l'objectif est de préserver et développer l'agriculture paysanne, socialement équitable, écologiquement soutenable et de promouvoir une consommation responsable. Il vise à développer des démarches participatives et de coopération interrégionale, en témoigne son chantier participatif de construction de son projet stratégique 2020 – 2025. Ce dernier met notamment, valeur trois enjeux : comment mieux fédérer le mouvement des AMAP, mieux affirmer sa vision politique transformatrice de la société, et renforcer les solidarités.

Missions principales	Renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (charte des AMAP). Mutualiser les expériences et les pratiques des AMAP. Assurer la représentation des AMAP et leur mise en valeur au niveau national et dans les politiques publiques.
Partenaires principaux	Les autres ONVAR dont le pôle INPACT national, La Plateforme Pour Une Autre PAC, les organisations inter-associatives de la transition de l'ESS, de l'alimentation (Collectif Pour une Transition Citoyenne, le Mouvement pour l'Economie Solidaire, Plateforme Citoyenne pour une transition agricole et alimentaire) ; les associations environnementales (Agir pour l'environnement, Génération Futures, ...) ; la recherche (RMT Alimentation Locale, INRA...) ; les organismes institutionnels (Inter-ONVAR, ministères) ; et les organisations internationales (Plateforme Pour une Souveraineté Alimentaire Nyéléni, URSESCI).
Organisation territoriale	Les <u>réseaux</u> du MIRAMAP se structurent dans certains territoires en réseaux au niveau local, départemental ou régional. Ils soutiennent la création de nouvelles AMAP, accompagnent les AMAP dans la consolidation des partenariats entre amateurs et paysans en AMAP et mènent des actions de sensibilisation et de représentation des AMAP dans leur territoire.

Quels liens à l'alimentation et aux Projets alimentaires territoriaux ?

L'alimentation est la **thématique centrale** du mouvement des AMAP. Les AMAP en elle-même sont les **micro systèmes alimentaires territorialisés**. Elles visent à recréer du lien entre mangeurs et producteurs dans une logique de co-construction. De nombreux membres d'AMAP ont impliqué dans des PAT dans des démarches de concertation et d'élaboration ou dans la mise en œuvre des actions. De même, il existait une implication des AMAP dans des projets politiques alimentaires avant l'émergence des PAT.

Thématiques :

Animation

Outils

Accompagnement vers la création de structures

Compétences clés

Production d'outils thématiques

Formation

Sensibilisation

Consommation durable

Alimentation

Agriculture durable

Accessibilité alimentaire

Organisation collective

Santé

Systèmes de production

Commercialisation

Zoom sur les projets, actions, expériences phares du Réseau

Mieux connaître et comprendre les dynamiques paysannes en AMAP

Le MIRAMAP a lancé une capitalisation autour des enjeux et expériences d'accompagnement, de mobilisation et de formation des paysans en AMAP dans les territoires. Un recueil d'expériences met en évidence la richesse des savoir-faire collectifs dans le Mouvement des AMAP pour accompagner les paysans dans le métier spécifique de paysan en AMAP : il contient des retours d'entraide entre pairs, formations, voyages d'études, mutualisation avec des partenaires du développement agricole, enquêtes, etc.

Une journée collective du pôle INPACT

« Renforcer les actions pour nos territoires autour de l'alimentation de qualité accessible à tous »

Le MIRAMAP fait partie du pôle INPACT national. Il a participé à la **journée du 27 novembre 2019** pour renforcer l'interconnaissance et la production de réflexions communes entre les différents structures sur les modalités d'ancrage de l'alimentation dans les territoires. Cette journée a été l'occasion de revenir sur des initiatives partagées liées à l'alimentation ainsi que de poursuivre la réflexion du pôle au sein du groupe de travail Alimentation du pôle INPACT.

RESSOURCES

- Le recueil d'expériences de réseaux d'AMAP 2019
- Projet stratégique 2020 – 2025 du mouvement
- Le BD « Paysanne en AMAP, pourquoi pas moi ? » qui fait partie du chantier sur l'installation-transmission en AMAP lancé par le mouvement.

CONTACT

Site : <http://miramap.org>
58 Rue Raulin – 69007 LYON
Téléphone : 04 01 91 60 51
Email : contact@miramap.org



Le projet ONVAR a donc permis d'étudier la question sous l'angle du développement agricole. Des outils ont été produits en commun : une cartographie des acteurs nationaux et tête de réseaux de l'alimentation et des PAT, en fonction des champs de l'alimentation et reliée à des fiches-acteurs de ces structures disponibles sur le site du RnPAT.

Il convient de revenir sur l'évolution et les grandes étapes d'implication du monde agricole dans les politiques alimentaires et dans le développement agricole et rural de manière globale. Cette thématique reprend le travail bibliographique effectué.

1.2 Trois niveaux d'implication des acteurs du monde agricole dans les PAT

Les Projets Alimentaires Territoriaux ont été prévus dans l'article 39 de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014. Cette disposition affirme que l'agriculture et les politiques qui la concernent ne peuvent s'envisager de manière indépendante du système alimentaire. L'alimentation peut aussi être considérée au regard de ses effets sur le secteur agricole.

Ainsi, un PAT se caractérise par une stratégie alimentaire de territoire co-construite au sein d'une gouvernance multi-acteurs, pilotée par une ou plusieurs structures dont notamment les collectivités territoriales. Ces stratégies alimentaires structurent des systèmes alimentaires territoriaux et peuvent agir sur les 6 champs de l'alimentation :

ÉCONOMIE ALIMENTAIRE

CULTUREL ET GASTRONOMIE

NUTRITION ET SANTÉ

ACCESSIBILITÉ SOCIALE

ENVIRONNEMENT

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES 6 CHAMPS DE
L'ALIMENTATION :

Economie alimentaire

Culture et gastronomie

Nutrition-santé

Accessibilité sociale

Environnement

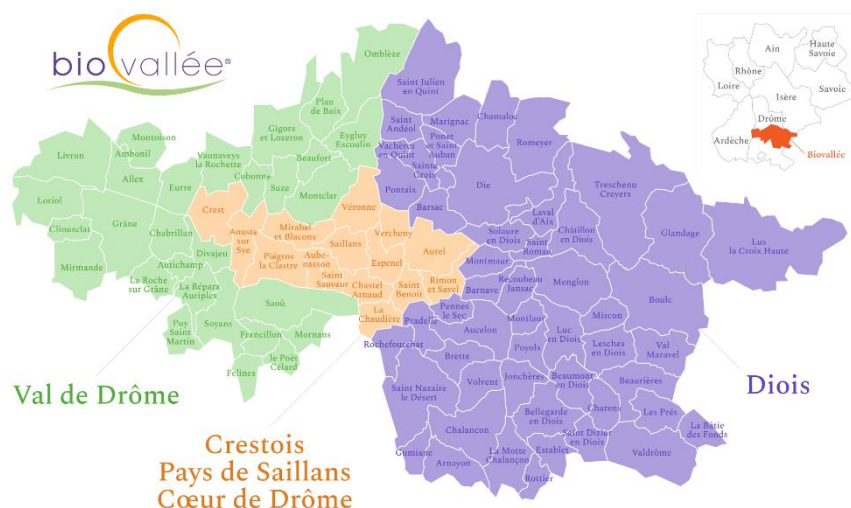
Urbanisme et aménagement du territoire

Retour historique sur la mise en œuvre des PAT :

Historiquement, la progression des PAT est liée à un changement de référentiel des politiques publiques induit par la pratique des acteurs sur les territoires (G. Maréchal, Y. Chiffolleau, S. Lachenal, 2019.)

Dans les années 2000, des initiatives de points de vente collectifs et de filières territorialisées commencent à se structurer dans un contexte de crise sanitaire dite de « la vache folle » et poussent des acteurs à former des réseaux et à innover. Par exemple, la première AMAP est fondée à Aubagne en 2001.

Vers 2005, les collectivités appuient de nombreuses initiatives locales notamment autour de la restauration collective et des AMAP. La Biovallée, dans la Drôme, témoigne de la montée en puissance de ces projets territoriaux autour de l'alimentation. De plus la recherche suit de près ces initiatives dans le cadre des programmes PSDR. Enfin, certaines grandes surfaces s'engagent également dans la promotion de produits locaux.



Source : biovallee.net

Un plan de développement des circuits-courts est proposé en 2009 suite au Grenelle de l'environnement. Il propose une définition des circuits-courts sans exigence de localisation. En 2010, la région Nord Pas de Calais lance sa stratégie alimentaire territoriale. Dans la lignée de ces initiatives, les PAT émergent en 2014 avec la LAAF. Ces projets font écho à la déclaration de Rennes des régions de France.

Il semblait important de préciser ces étapes de constitution des premiers PAT, toutefois pour comprendre la problématique de la participation des agriculteurs et du développement agricole dans ces politiques, trois niveaux de lecture nous ramènent à une analyse plus ancienne et plus fine des rapports entre le développement agricole, le développement territorial et le travail collectif en agriculture.

MOMENTS CLES :

Ouverture de points de vente collectifs (Rhône-Alpes)

1990

1996

Crise de la « vache folle »

1^{ère} AMAP

2001

2006

Projet Biovallée (Drôme)

Plan de développement des circuits-courts

2009

2010

Stratégie alimentaire de la région NPDC

LAAF

2014

2018

Loi Egalim

LA GOUVERNANCE DANS LES PAT :

La grande majorité des
projets associe :

- Des collectivités et lorsqu'elles existent, leurs organisations satellites actrices de l'aménagement du territoire et du développement local (agences d'urbanisme notamment)
- Des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire locale, institutionnels (chambres consulaires) et non institutionnels (associations, entreprises privés...).

Source : [le guide de la co-construction des PAT](#), RnPAT, juin 2018.

Le dispositif territorial et la gouvernance :

Un premier angle d'analyse de la problématique concerne le « dispositif territorial » identifié comme le cadre au sein duquel se réalise le PAT qui met en relation les acteurs du développement territorial, les acteurs du développement agricole et d'autres acteurs sur des champs alimentaires spécifiques. Ce cadre joue sur la mobilisation des agriculteurs dans les territoires.

Cet angle d'analyse fait référence à l'opposition « classique » entre deux approches du développement agricole : l'**approche territoriale** (notamment des collectivités, à différents échelons : Parcs Naturels, Métropoles, Communautés de Communes...etc) et l'**approche « par filières »** historique de nombreuses organisations de développement agricole notamment des chambres d'agriculture.

En effet, historiquement ce fonctionnement par filières était lié à la spécialisation des exploitations dans le cadre d'un modèle productiviste fortement encouragé par les pouvoirs publics après la Seconde Guerre Mondiale. Il rentre dans le cadre du référentiel de la modernisation agricole. Le territoire a donc longtemps été considéré comme « support de l'action publique sectorielle » par les chambres d'agriculture (Michel & al. Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale, 2018).

Depuis la fin des années 1990, comme illustré dans notre retour historique plus tôt, on observe un mouvement de reterritorialisation avec la mise en place d'outils comme le Contrat Territorial d'Exploitation (qui sera supprimé en 2002). Ces évolutions questionnent le **positionnement des chambres d'agriculture**, structures piliers dans le développement agricole, vis-à-vis des territoires et des collectivités. Par conséquent, le développement territorial fait référence à la mise en place de projets de territoire qui repose également sur la mobilisation d'acteurs privés et publics avec une vision globale du territoire. De plus, l'émergence des territoires de projets met en exergue des logiques de concurrence entre ces différents acteurs. L'angle du dispositif territorial est donc intéressant car il questionne la place des acteurs, des chambres, des collectivités et des autres structures dans un contexte donné. Cette **place donnée aux structures de développement agricole dans la gouvernance d'un PAT** est un indicateur de la prise en compte et de l'implication des agriculteurs et du développement agricole dans les politiques territoriales alimentaires étant donné que les pilotes des PAT, souvent des collectivités, n'ont pas forcément ce rôle d'interface direct avec les agriculteurs.

L'évolution des structures de développement agricole et du conseil :

Historiquement, trois types de structures sont identifiées comme « structures de développement agricole » :

- Les Chambres d'Agriculture : créées dans les années 1920 au niveau départemental et qui vont se développer après la Seconde Guerre Mondiale en intégrant des activités de conseil agricole et d'accompagnement technique notamment lors des opérations « zones témoin ». Elles ont un mode de fonctionnement en co-gestion avec la direction des services agricoles de l'Etat.
- Les Centres d'Etude Techniques Agricoles (CETA) ont été créés par opposition au modèle diffusionniste et vertical du développement agricole.
- Les autres structures de développement agricole.

De plus, dans les années 1970, des firmes privées émergent et concurrencent les chambres : ce sont les coopératives. Cette concurrence a impulsé un mouvement de privatisation des activités de conseil des chambres dans les années 2000. L'évolution du conseil agricole vers une écologisation des pratiques s'engage également dans ce contexte et bouleverse les pratiques des agents et conseillers agricole. Parallèlement, les politiques publiques s'emparent de la question alimentaire et passent des politiques agricoles à des politiques agri-alimentaires (cf. le retour historique sur l'émergence des PAT).

Ce deuxième angle d'analyse de la thématique de l'implication et l'évolution du développement agricole illustre donc à la fois un changement de pratiques dans le conseil en agriculture mais également l'émergence de nouveaux acteurs comme les collectivités par exemple et enfin la structuration des politiques publiques autour de l'alimentation.

Les collectifs d'agriculteurs et leur implication dans les projets de territoire :

De nombreux agriculteurs fonctionnent de manière collective dans le fonctionnement de leurs exploitations. Ces collectifs peuvent être formés de manière formelle ou bien informelle par des échanges, des réseaux. La définition du collectif fluctue donc selon les acceptations.

Une distinction consiste à démarquer les collectifs socio-professionnels, regroupés selon un contenu technique, environnemental, politique, des collectifs socio-techniques, regroupés par une question pratique (Chiffolleau, 2001).

LE CONSEIL STRATEGIQUE AUX AGRICULTEURS :

Différents organismes ont développé des méthodes « stratégiques et participatives » d'accompagnement aux agriculteurs. Celles-ci privilégient le dialogue avec le producteur sur les grandes orientations de son exploitation. Elles se différencient du conseil dit « tactique et descendant » qui entre plus dans une approche *top-down*. « *Le conseil stratégique rompt avec la logique traditionnelle [...] il modifie les cadres de pensée et d'action antérieurs, mais aussi les règles qu'on se donne pour les construire* » (source : Charles-Antoine Gagneur Centre d'études et de prospective – Juin 2020)

UNE DEFINITION ELARGIE DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS :

- Formels
- Informels
- Réseaux d'agriculteurs
- Structures de développement agricole

LES GIEE

« Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) permettent une reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale. Ils constituent l'un des outils structurants du projet agro-écologique pour la France. »
(Ministère de l'agriculture, article du 4 avril 2019 : <https://agriculture.gouv.fr/pr-es-de-10-000-agriculteurs-engages-dans-les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee>)

LES GAEC

Les groupements agricoles d'exploitation en commun sont des formes de société civile agricole de personnes créées en 1962 permettant à des agriculteurs de travailler en commun en s'associant, dans des conditions proches de celles des exploitations familiales

La problématique de l'inclusion des agriculteurs regroupés en collectifs dans les PAT questionne les modes de fonctionnement très différents entre la gouvernance territoriale incarnée par les collectivités qui se traduit par une approche délibérative, qui évolue vers une participation de chaque individu et le mode de fonctionnement du monde agricole conventionnel (ou « historique ») basé sur une identité et un fonctionnement en filières avec souvent des collectifs forts, des coopératives et avec un poids important des syndicats dans la défense d'intérêts communs.

Toutefois, l'implication des collectifs d'agriculteurs aux politiques alimentaires est à mettre en lumière avec l'évolution des politiques publiques en faveur de l'environnement. A titre d'exemple, l'Etat a favorisé la création des Groupements d'intérêts économique et environnemental (GIEE) par un premier appel à projets en 2015. En avril 2019, 527 GIEE ont été reconnus et rassemblent environ 8 000 exploitations soit 2% des exploitations françaises.

De plus, il existe différents modes de participation des agriculteurs aux politiques agri-alimentaires. La thèse de Nabil Hasnaoui Amri (2018) remet en question l'idée qu'il y a une faible participation des agriculteurs et parle plutôt d'une participation plurielle. D'après l'étude de cas qu'il présente sur le territoire de Montpellier Métropole Méditerranée, il recense 3 types de participation :

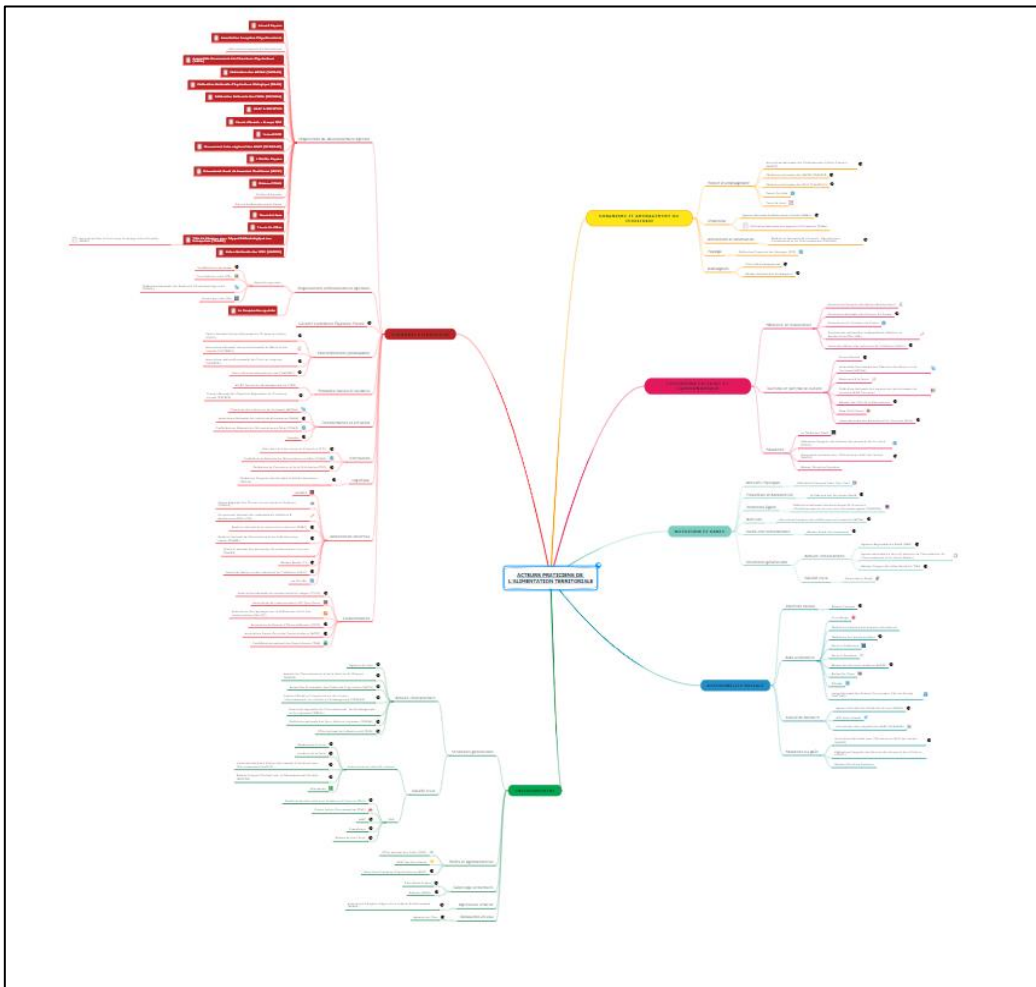
- Le néo-corporatisme qui correspond aux viticulteurs dans l'étude.
- La participation par réseaux affinitaires : les réseaux professionnels plus jeunes, peu denses et en relation avec des consommateurs qui leur ressemblent. Ceux-ci sont plus assimilés aux exploitants en maraichage bio diversifié.
- La participation transactionnelle : peu hiérarchique mais dont les producteurs ne sont pas directement en lien avec les consommateurs. Ils sont en lien avec des acteurs du territoire (collectivités, acteurs fonciers, environnementalistes...) et correspondent plutôt dans le cas de Montpellier Métropole aux exploitants en élevage pastoral.

Il convient de préciser que chaque mode de participation s'inscrit dans un contexte géographique particulier. Cette étude de cas est en ce point intéressante car elle pointe la variabilité des modes de participation des agriculteurs en fonction de plusieurs variables qui ont trait aux contextes de production, aux filières ou encore à la géographie. A cela s'ajoute un élargissement des acteurs agricoles avec de nouveaux acteurs institutionnels (la gouvernance territoriale) qui s'insèrent dans les réseaux.

1.3 Les acteurs du monde agricole dans les PAT : de qui parle-t-on ?

Les acteurs cibles de l'étude :

L'analyse de l'implication des agriculteurs dans les PAT incite à se pencher sur les différents acteurs concernés. C'est pourquoi, dans le cadre du projet ONVAR et des liens avec le travail d'étude de Laurène Colonge sur les besoins des différents acteurs des PAT, une cartographie des acteurs têtes de réseaux a été réalisée. Pour le projet ONVAR nous nous intéressons particulièrement aux acteurs du développement agricole mais également aux acteurs qui mènent des actions en liant les agriculteurs et d'autres champs de l'alimentation. En parallèle de cette cartographie, des fiches-acteurs permettent de détailler les différentes structures de développement agricole.



Cartographie des acteurs praticiens de PAT ([cliquer ici pour aller sur la cartographie](#))

Au-delà des structures de développement agricole et rural, le projet ONVAR cible d'autres acteurs : des membres de collectivités ont été interrogés, des agriculteurs et enfin des structures de représentation syndicales qui ont des interactions et des positions plus ou moins fortes avec la problématique alimentaire territoriale.

LES STRUCTURES INTERROGES LORS DES ENTRETIENS REALISES EN 2020 :

Accueil Paysan

L'Assemblée Permanente des
Chambres d'Agriculture

L'Atelier Paysan

Le réseau CIVAM

L'Association Française
d'Agroforesterie

Gaec & Sociétés

Le pôle InPACT Centre

L'INTERAFOCG

Le GAB 56

La LPO

La LPO Vendée

Le MIRAMAP

Le MRJC

Terre de Liens

TRAME

La FADEAR

La Confédération Paysanne

La FNSEA

Différents chargés ou anciens
chargés de mission de
collectivités de Lorient, Nantes
et du Douaisis

DES CO-PILOTES DE PAT

Les chambres d'agriculture sont régulièrement co-pilotes ou partenaires privilégiés des PAT.

DES ANIMATEURS

Certains acteurs ont des missions de mise en réseau qui nécessitent des compétences spécifiques.

DES CONSEILLERS

De nombreuses structures ont une activité de conseil aux agriculteurs.

DES FORMATEURS

La formation est un aspect important de l'activité de certains acteurs interrogés comme par exemple GAEC & Sociétés

DES ACCOMPAGNATEURS

L'accompagnement est une posture multiple dans laquelle les agents fournissent différents types d'appuis, outils, méthodes qui vont accompagner les agriculteurs. Ce sont aussi des facilitateurs.

DES MOBILISATEURS

Les mobilisateurs vont exercer un rôle de représentation des intérêts et de lobbying sur des questions réunissant leurs membres.

Les postures des acteurs face aux stratégies alimentaires

L'accompagnement et l'implication des agriculteurs et de leurs collectifs aux PAT peut varier en fonction de la posture adoptée par les différents acteurs. Ainsi, il est nécessaire de se pencher sur ces postures qui renvoient aux compétences détenues par ces acteurs : expertise technique, méthodologies, dialogue territorial, animation...etc. Elles renvoient également au type de structure, aux caractéristiques du territoire – aspect traité dans les premières années du projet ONVAR – et de l'état d'avancement du projet. De plus certains acteurs endossent plusieurs postures simultanément.

Ainsi, au cours des entretiens menés avec les différents représentants des structures de développement agricole, les postures des structures de réseaux par rapport aux politiques alimentaires se déclinent en 3 catégories :

- Les structures ayant développé des stratégies politiques au niveau national et des actions d'accompagnement des politiques alimentaires par des agents sur les territoires.
- Les structures qui interviennent ponctuellement sur des thématiques ou des questions techniques liées à l'alimentation mais qui n'ont pas développé un service, un chargé de mission ou un chantier spécifique sur l'alimentation et dont les membres sont parfois impliqués sur les territoires.
- Les structures dont certains membres sur les territoires sont impliqués dans des stratégies alimentaires mais dont l'échelon national n'a pas développé une réflexion et/ou une mobilisation significative sur la thématique alimentaire.

Un questionnaire a été mis en place à destination des agriculteurs pour connaître leurs perceptions et postures sans passer par le filtre d'intermédiaires mais il reste encore difficile d'en faire une analyse objective, celui-ci n'ayant reçu que trop peu de réponses (voir également plus loin).

Toutefois cet aspect de l'étude mérite une plus ample étude sociologique, avec un ou plusieurs cas pratiques sur certains territoires et un nombre de répondants plus élevés.

1.4 Les difficultés et blocages soulevés par les structures de développement agricole

La majorité des acteurs interrogés au cours de l'année 2020 sont issus de tête de réseau et ont fait remonter des difficultés émises soit de manière générale sur les PAT soit issues de remontée des membres techniciens de leurs structures.

Manque de moyens financiers :

Les coûts d'animation d'une action en particulier sur les PAT ou les difficultés financières propres aux structures peuvent constituer un frein au développement de certaines initiatives. En effet, de nombreuses personnes interrogées mentionnent le fait qu'il semble essentiel de dégager des fonds pour ces activités. De plus, il y a des coûts en animation que certaines collectivités ne sont pas toujours en mesure de financer « *par exemple pour financer des formations pour penser les menus de la restauration collective* » (entretien avec un chargé de mission alimentation).

Difficultés à s'insérer dans le dispositif des PAT :

Certaines structures de développement agricole peinent à trouver leur place au sein de tels dispositifs par manque de compréhension des PAT et des liens qui s'exercent entre leur activité, pourtant liée à l'alimentation, et les stratégies alimentaires, du fait de leur posture très technique ou d'un manque de travail en interne sur ces thématiques alimentaires. « *Nous sommes plus présents sur l'entrée agricole que celle de l'alimentation, la structure ne maîtrise pas encore forcément cette dimension alimentation même si elle est clairement présente dans certains de nos projets* » (animatrice nationale).

Par ailleurs, certaines structures de développement agricole proches des mouvements citoyens déplorent un manque de prise en compte de la parole citoyenne dans les PAT.

Difficultés et blocages internes aux structures de développement agricole :

Une difficulté des structures qui ont longtemps fonctionné de manière cloisonnée entre les différents service réside dans le manque de transversalité entre ces services qui gagneraient à travailler ensemble, à mieux communiquer sur certains sujets. Cette difficulté avait déjà été relevée dans les travaux précédents du projet ONVAR.

De plus, la démarche multi-acteurs n'est pas toujours évidente à intégrer dans le fonctionnement des collectivités. C'est d'ailleurs une des raisons qui a mené InPACT Centre à devenir porteur des stratégies alimentaires en région Centre.

Manque de compréhension du dispositif PAT :

Certaines structures semblent manquer d'information et de connaissances sur les PAT, qui restent un dispositif jeune. Elles seraient intéressées de s'intégrer ou de relayer une dynamique alimentaire envers leurs membres mais sont habituées à travailler sur une entrée agricole. Un manque de clarté sur les objectifs et les financements possible des PAT a été soulevé. Il existe donc un besoin d'information et de communication sur les outils disponibles. Ce manque de clarté engendre des difficultés à s'insérer dans des logiques alimentaires. Il y a donc un réel besoin de former à la fois les conseillers sur ces thématique et les agriculteurs aux processus de participation des PAT, de renforcer leurs capacités à s'exprimer.

Manque de temps et de moyens d'animation :

Les PAT engagent une activité d'animation à part entière pour certaines structures qui n'ont pas toujours une personne chargée de mission à temps plein sur ces questions-là. Il y a donc de réels besoins d'ouvrir des postes et de donner du temps aux accompagnateurs pour se dédier aux PAT. *« Il faudrait qu'il y ait un temps dédié à l'accompagnement des structures sur l'expertise à l'ensemble des producteurs. C'est essentiel, or c'est exclu des PAT »* (coordinatrice pôle territoire et promotion de la bio dans un GAB)

Logiques de concurrences :

L'agriculture est un sujet politique qui divise les acteurs selon leurs postures. Des mécontentes sur un territoire donné peuvent bloquer le déroulement de certaines actions. Ces blocages politiques sont également perçus lors de certaines alternances politiques, où la nouvelle équipe en place dans une collectivité décide de ne pas continuer les actions de la même manière que ses prédécesseurs.

De plus, certaines volontés de coopération entre agriculteurs et commerçants ne sont pas toujours évidentes car ces derniers peuvent considérer la vente directe comme de la concurrence, notamment en filière viande, sur la vente et sur les statuts fiscaux accordés aux producteurs-transformateurs ou aux magasins de producteurs.

« Il n'est pas évident de décrypter les rapports de pouvoir et de force sous-jacents. Aussi il y a des préjugés, parfois avérés, qui vont arriver avant la consultation et les agriculteurs ont parfois l'impression qu'ils sont juste consultés et qu'ils ne vont pas réellement participer au processus de décision ou alors leurs idées vont être récupérées mais perdent leur sens » (animatrice de projets)

Des points de vigilance plus généraux ont été émis sur les PAT, souvent par expériences propres des acteurs ou par remontée des membres impliqués sur les territoires ou encore résultant d'un travail collectif sur l'alimentation comme par exemple celui du groupe de travail sur l'Alimentation du pôle InPACT.

Pour certains animateurs interrogés, les PAT **manquent encore de transversalité**. Il est important d'éviter de tomber dans « l'écueil de la restauration collective » comme beaucoup de PAT l'ont fait. En effet, de nombreux PAT ont centré leurs actions sur la qualité des produits en restauration collective, une compétence facilement mobilisable par les collectivités. Toutefois, il est important d'élargir le prisme des actions PAT à d'autres enjeux, notamment environnementaux. « ... *la restauration collective c'est effectivement une des choses, ça fait partie des surfaces qu'il faudra convertir... mais c'est loin d'être suffisant. Il faut attaquer l'ensemble des filières, il faut aller voir la grande distribution, il faut aller voir ce qui se passe dans des filières beaucoup plus longues et structurées avec différents transformateurs et donc la restauration collective a une trop faible ampleur pour nous, c'est vraiment regarder par le petit bout de la lorgnette et c'est dommage.* » (chargé de mission alimentation). Cette difficulté s'adosse à un besoin premier d'élaboration d'un diagnostic très large de toutes les problématiques sur un territoire donné. Toutefois, cette affirmation entre en contradiction avec d'autres propos tenus lors des entretiens réalisés. Il y a donc débat sur la nécessité de tenir des diagnostics longs qui peuvent retarder le déroulement des actions opérationnelles considérées comme des facteurs d'intégration des agriculteurs. « Il faut éviter de se réunir trop souvent et rester efficace » .

Par ailleurs, il existerait un **décalage entre la stratégie et la mise en action** des PAT, une problématique que l'on retrouve plus largement à propos du développement agricole.

« Aujourd'hui on a perdu certaines méthodes de développement agricole et on est trop dans le prescriptif avec les différentes stratégies, il faut que les PAT puissent faire la synthèse entre différentes démarches d'agriculteurs innovants, de territoires à énergie positive et l'alimentation. Les PAT regroupent une profusion d'idées et d'acteurs mais on a du mal à voir qui est l'agrégateur » (directeur d'association)

Enfin, des critiques visent le manque de participation et de mobilisation de toutes les parties prenantes dans les PAT dont le portage politique se retrouve resserré autour d'un nombre d'acteurs limité. *« Il y a aussi une nécessité à mobiliser plus les différentes parties prenantes si on veut vraiment faire un projet, un plan alimentaire qui ait du sens sur un temps long. Il y a donc des besoins d'animation à ce niveau-là »* (coordinateur alimentation et dynamiques territoriales). Les PAT peuvent parfois devenir des processus lourds et techniques et paradoxalement moins accessibles à des non-experts.

Pour de nombreux animateurs de tête de réseaux, les PAT ne sont pas une fin en soi, il existait déjà des initiatives alimentaires avant ces dispositifs.

En ce qui concerne les agriculteurs, la problématique de leur inclusion dans les PAT renvoie comme pour beaucoup d'acteurs économiques au manque de temps dont ils disposent pour s'impliquer directement.

Aussi, *« beaucoup d'agriculteur perçoivent les PAT comme des 'usines à gaz' qui supposent un investissement lourd en temps et en concertation »* (coordinateur alimentation et dynamiques territoriales) il est donc nécessaire de s'adapter aux temporalités du monde agricole. Par ailleurs l'enjeu de l'implication de ces agriculteurs aux logiques de PAT repose sur une acculturation qui se révèle parfois compliquée. *« On a fait en sorte que les agriculteurs soient des producteurs de l'agro-industrie, c'est ce qu'on leur a demandé et ils le sont devenus, ils en sont même fiers. Il faut trouver le moyen de faire en sorte que les agriculteurs reprennent contact avec la population locale, de manière sincère »* (président d'association)

Il faut garder à l'idée que la plupart de ces difficultés et points de vigilance sont émis par des structures têtes de réseaux et que les contextes particuliers dans lesquels s'inscrivent les PAT varient fortement d'un territoire à l'autre.

L'IMPLICATION DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE DANS LES PAT : ENSEIGNEMENTS SUR LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

2.1 Différents types d'action identifiés

Comme mentionné précédemment, l'objectif du projet ONVAR de Terres en villes n'est pas de déterminer une liste exhaustive d'outils et de méthodes pour impliquer les agriculteurs dans des stratégies alimentaires mais bien de penser cette implication au regard du développement agricole et de renforcer la réflexion collective des acteurs travaillant sur des thématiques similaires. Toutefois on peut dresser une typologie des actions agri-alimentaires qui incluent les agriculteurs dans les PAT.

La typologie des actions agri-alimentaires :

En 2014, Bonnefoy et Brand (Bonnefoy & Brand, 2014) mettent en évidence différentes actions agri-alimentaire dans les territoires d'agglomérations. Ces actions agri-alimentaires vont être divisées en 13 catégories d'actions :

- Action alimentaire
- Agritourisme
- Commercialisation
- Filière territorialisée
- Projet public de zone agricole périurbaine nourricière
- Agriculture urbaine et sociétale
- Aide à l'installation ou à la diversification
- Développement de la production biologique
- Marque territoriale
- Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Cette typologie a été mise en place il y a quelques années, mais peut évoluer.

Lier le développement agricole aux différents champs alimentaires : quelques exemples

Les PAT sont des projets de territoire transversaux qui mettent en œuvre différents champs de l'alimentation. L'implication des agriculteurs dans ces politiques s'appuie beaucoup sur le champ de l'économie alimentaire avec des actions de structuration des filières, de magasins de producteurs... mais il existe aussi des actions qui intègrent plusieurs champs à la fois, c'est le cas notamment de l'environnement, fer de lance de nombreux organismes de développement agricole. Certaines structures comme le réseau CIVAM travaillent également sur l'accessibilité alimentaire avec des actions de sensibilisation par exemple. Le champ culturel et gastronomique est investi par des acteurs du tourisme à la ferme comme par exemple Accueil Paysan qui propose des initiatives de Tables Paysannes ou d'Auberges Paysannes réunissant des touristes et des agriculteurs.

Toutes ces actions, souvent, ne sont pas directement impliquées dans des PAT mais s'inscrivent dans la thématique alimentaire et pourraient s'intégrer à des logiques de PAT. D'autres structures inscrivent leurs actions dans le champ de l'aménagement du territoire comme le Mouvement Terre de Liens qui travaille sur la thématique du foncier, liant les enjeux de la rareté et du coût onéreux des terres agricoles, de l'installation-transmission à des projets alimentaires territoriaux. Enfin le champ de la nutrition-santé est investi par de nombreuses collectivités dans le cadre d'actions sur la restauration collective notamment en termes de qualité des produits. Ce dernier champ est particulièrement lié à celui de l'accessibilité alimentaire.

Aménagement du territoire : la cartographie participative et l'installation à Capestang

A Capestang, dans l'Hérault, la collectivité mène des actions pour développer une offre alimentaire locale et biologique dans un contexte agricole dominé par la viticulture. En partenariat avec Terre de Liens, un travail d'identification et de recensement des friches a été effectué. Un diagnostic partagé des friches a été posé, en s'appuyant sur une cartographie des terres potentiellement mobilisables. Le partenariat s'est poursuivi avec une phase d'installation

2.2 Les apports des groupes d'échanges de pratiques

2017 : les agents de chambres d'agriculture

Ce premier groupe d'échanges de pratiques a réuni 13 agents de chambres d'agriculture (Pays de Loire, Bretagne et départements limitrophes) dans le but d'aborder le rôle des agents dans l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs sur les enjeux alimentaires et les PAT. Les intitulés des agents présents ont pu être classés selon 3 thèmes : territoire, économie-filières et alimentation. En effet, les PAT réunissent ces trois composantes. Toutefois peu de métiers réunissent toutes ces compétences à la fois, une interrogation soulevée par ce GEP portait justement sur la nécessité d'un travail multi-acteurs.

Les échanges sur les types de partenariats des PAT ont montré qu'il n'existe pas de modèles fixes mais une diversité de fonctionnement de la gouvernance : maître d'ouvrage unique, co-pilotes avec la collectivité, partenaires techniques... et en fonction des territoires.

Les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs sont donc variables. Les participants ont évoqué la nécessité d'identifier les agriculteurs facilement mobilisables pour le dispositif, les modalités de création de collectif quand il n'en existait pas notamment en jouant sur des thématiques techniques ou très opérationnelles. Enfin, pour mobiliser les agriculteurs, il a été souligné que la création de liens avec les acteurs en aval des filières était nécessaire.

Ce GEP a également été l'occasion d'évoquer le besoin d'acculturation à l'alimentation des agents de développement agricole, notamment sur la transversalité des PAT.

Le facteur humain est aussi un élément essentiel pour la réussite des partenariats, ce qui peut mettre parfois en cause la légitimité des institutions, des structures.

Finalement, ce groupe constitué d'agents de chambres d'agriculture a mis en valeur les différents fonctionnements au sein des chambres qui sont structurées selon les territoires ou les filières. Elles engagent aussi différentes formes de concertation avec les collectivités : des conventions globales, des systèmes de prestations, parfois aucune formalisation n'est apparente. Enfin certaines chambres et collectivités mettent en place un interlocuteur spécifique ce qui facilite les échanges.

LES METIERS DES PARTICIPANTS :

Territoire

Conseiller en développement territorial

Chargé de mission animation territorial

Chargé d'animation territoriale

Chef de service territoire et environnement

Conseiller développement territorial

Chargé de mission développement local

Economie

Conseiller économie de proximité et événementiel

Chargé d'étude tourisme et circuits de proximité

Conseiller circuits de proximité

Alimentation

Chargé de mission alimentation

LE PROJET CHANGER

Il se fonde sur une méthodologie particulière, inspirée des cadres théoriques de l'ergonomie et de la didactique professionnelle, permettant d'analyser collectivement la pratique d'un métier à travers ce que l'on appelle les « situations de travail »

En effet avec l'évolution du développement agricole, l'écologisation des pratiques agricoles et le changement de la figure du conseiller qui n'est plus dans une posture d'expert qui apporte de la connaissance extérieure mais un animateur qui fait émerger les connaissances, ces derniers ne sont plus confrontés aux mêmes situations de travail.

2019 : le dispositif CHANGER

Le GEP organisé en 2019 a été l'occasion de mettre en œuvre des échanges sur les « situations de travail » des participants en engageant des réflexions personnelles des conseillers sur leurs activités d'accompagnement des agriculteurs dans les projets alimentaires. Cette méthode a permis de distinguer ce sur quoi le conseiller peut agir et des facteurs contraignants comme les mandats à gérer par exemple.

Ainsi les différentes expériences sur lesquelles les agents ont pu se pencher concernaient : les aides à l'installation et à la diversification, un projet public de zone agricole périurbaine nourricière, des projets de commercialisation, une marque territoriale, de la sensibilisation des consommateurs et la promotion des produits locaux et enfin des filières territorialisées.

Malgré des échanges riches, les attendus sur le dispositif CHANGER ont été mitigés car il a été constaté une réelle difficulté à exprimer des situations de travail dans un groupe qui manque d'interconnaissance et de temps pour en discuter.

Le groupe d'échanges organisé en 2020 a été pensé différemment.

2020 : le changement des pratiques – la conversion en bio

Tout d'abord, le GEP a été sollicité par un agent de collectivité, membre de Terres en villes qui souhaitait approfondir la thématique du changement de pratiques avec un focus sur les aides à la conversion en agriculture biologique.

De plus, Terres en villes a décidé de solliciter un territoire en particulier, le Douaisis, pour faire état de leurs dispositifs d'aides et de partenariats avec des structures de développement agricole. Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par Douaisis agglo.

Focus sur le PAT du Douaisis Agglo

Le PAT du Douaisis orchestre trois programmes mis en place par le Douaisis Agglo depuis 2007 : AGRICAD sur l'agriculture, BIOCAD sur le développement de l'agriculture biologique et ALIMCAD sur l'alimentation. Le PAT a été reconnu lauréat de l'appel à projets PNA en 2016. Chacun des trois programmes est issu d'un processus relativement long de co-construction impliquant une grande diversité d'acteurs et favorisant l'interconnaissance.

Ainsi, des représentantes de Douaisis agglo, de Bio-En-Hauts-De-France (BHDF), de la chambre d'agriculture (CA) du Nord-Pas-De-Calais et de Terre de Liens (TDL) Hauts de France ont présenté leurs démarches. Trois thématiques ont structuré leurs présentations

- **La sensibilisation et l'accompagnement au changement de pratiques**

La zone-test du Raquet

La collectivité, la chambre et BHDF ont accompagné la mise en place d'un espace test agricole (ETA) : la zone-test du Raquet constituée de 12ha situés dans un écoquartier destiné à être urbanisé dans une dizaine d'années. Dans ce cadre, quatre producteurs expérimentent certains types de cultures comme le colza, le soja, le tournesol ou encore les pois-chiche et sont accompagnés conjointement par les techniciens de Bio-en-Hauts de France et la de la Chambre qui les suivent sur le plan technique dans leurs démarches de conversion et dans la mise en place de leurs itinéraires techniques et de leurs cultures.

La CA et BHDF mènent également des actions de sensibilisation en partenariat comme des tours de plaine.

- **Les appuis à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles**

Le Point Accueil Information Transmission (PAIT) de la Chambre d'Agriculture intervient dans le repérage des cédants qui n'ont pas de repreneurs, en partenariat avec d'autres structures. Il est une porte d'entrée pour tout porteur de projet qui peut prendre contact avec un conseiller et sera réorienté vers la structure la plus compétente sur la thématique envisagée, que ce soit la Chambre, Terre de Liens ou le réseau Initiatives Paysannes.

Terre de Liens Hauts de France travaille sur ces problématiques foncières et de transmission-installation. Leur processus d'installation, comme par exemple celui de Régis Dufresnoy à Cantin en 2015, consiste d'abord à identifier des parcelles mobilisables et les caractériser à l'aide d'une grille d'analyse d'opportunité foncière.

LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET :

Ces AMI sont des outils intéressants pour inclure les agriculteurs dans les PAT. En effet au-delà de l'expérience du Douaisis, il existe des projets similaires comme par exemple à Nantes Métropole réunissant les différents partenaires que sont la chambre d'agriculture, le GAB 44, la représentation de la Confédération Paysanne, Terre de Liens et la SAFER.

Enfin, Douaisis Agglo souhaite travailler avec l'outil PARCEL, développé par TDL et la FNAB, qui permet de projeter de manière prospective différents indicateurs pour sensibiliser les élus locaux à des problématiques de relocalisation de l'alimentation, pour connaître le nombre d'hectare nécessaires, les emplois agricoles et les impacts environnementaux selon une population et une action définie.

L'outil PARCEL

Développé par TDL et la FNAB, il permet de projeter de manière prospective différents indicateurs pour sensibiliser les élus locaux à des problématiques de relocalisation de l'alimentation, pour connaître le nombre d'hectare nécessaires, les emplois agricoles et les impacts environnementaux selon une population et une action définies.

TREMLIN BIO :

Dans le cadre de cette aide, la collectivité a mandaté Bio-En-Hauts-De-France pour faire une étude sur le calcul de l'aide. En effet, BHDF a permis de calculer le manque à gagner des agriculteurs en conversion, une fois les aides de l'Etat et les aides européennes données et de travailler sur un argumentaire pour mettre en avant ce changement de système. Les arguments qui ont le plus convaincu les producteurs hésitants étaient plus basés sur les externalités positives de la conversion bio sur l'environnement que les aides sur le manque à gagner.

Des aides similaires sont mises en place à Nantes Métropole mais pas limitées aux très petites exploitations. Il existe

- Les aides directes de l'agglomération aux agriculteurs

L'agglomération a mis en place trois dispositifs d'aide dont en 2011 l'aide aux très petites exploitations agricoles (ATPEA) et deux autres en 2019 sur une aide forfaitaire à la création de CUMA et Tremplin Bio, une aide incitative à la conversion AB sur le territoire.

Ce GEP a permis d'identifier les dispositifs de valorisation, de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs en agriculture biologique, tout en soulignant la complémentarité des différents partenaires sur le territoire du Douaisis. Les échanges entre les participants ont également mis en valeur des expériences dans d'autres territoires.

Ainsi, le projet ONVAR a permis d'étudier l'évolution du développement agricole et de ses différents acteurs (1.) ainsi que ses modalités de participation aux stratégies et politiques alimentaires (2.). Dans le dernier volet de ce livret, nous tacherons d'illustrer les différentes modalités et les points de vigilance des outils et méthodes employés pour impliquer les collectifs d'agriculteurs et le développement agricole dans les politiques alimentaires.

Le stage de Léa Viret (2017) a identifié une quinzaine d'outils méthodologiques susceptibles d'être sélectionnés et approfondis pour impliquer les agriculteurs dans les projets alimentaires territoriaux. Ces quinze outils se répartissent dans les trois groupes clés de notre problématique d'étude.

Le dispositif territorial	1. Méthodologie de diagnostic des acteurs agri-alimentaires du territoire
	2. Modèles de convention de partenariat
	3. Grille de caractérisation des partenariats établis
	4. Espace de rencontre et de concertation avec les agriculteurs
Les agents et les structures de développement agricole	5. Référentiel métiers
	6. Grille d'analyse des postes
	7. Formations à destination des agents
	8. Modalités d'échanges et de coordination entre les agents
	9. Outil partagé de gestion de projet
Les collectifs d'agriculteurs	10. Méthode d'évaluation de projet fondé sur la méthode CARE
	11. Développement de filières longues locales
	12. Développement de filières céréales locales
	13. Méthodologie de concertation pour créer un collectif
	14. Fiches « bonnes pratiques » selon les types d'action agri-alimentaire
	15. Grille de caractérisation des collectifs d'agriculteurs

Liste des outils méthodologiques extraite du mémoire de Léa Viret (Viret, 2017)

En 2019, Terres en villes a choisi de compléter cette approche outils par des préconisations de méthodes liées aux expériences propres des conseillers agricoles interrogés ou intervenus dans les groupes d'échanges et les événements organisés par Terres en villes (Chiche, 2019). Toutefois la délimitation des 3 clés de lecture du sujet reste une base intéressante pour affiner la réflexion.

Par conséquent, pour chaque niveau de lecture de cette problématique, nous reprendrons des outils et pratiques mentionnées au cours de la période 2020 en détaillant un ou plusieurs exemples et des points de vigilance.

LE CIVAM BRETAGNE DANS LE PROGRAMME DE RECHERCHE ACTION ATLASS :

Dans l'ouest de la France, les CIVAM de Bretagne ont travaillé en partenariat avec les territoires de Belle-Ile-En-Mer et Brocéliande sur un programme qui s'appelle ATLASS de recherche-action, expérimentation qui visait à faire un état des lieux sur les dynamiques alimentaires existant en Bretagne. Il y a eu un état des lieux du travail précédent et une identification des besoins en matière d'animation sur les questions alimentaires. Cette méthode a été expérimentée sur les 3 territoires qui a permis de caractériser un certain nombre d'éléments.

3.1 La gouvernance et le dispositif territorial

Connaître et caractériser les acteurs agricoles et alimentaires du territoire :

Pour impliquer les agriculteurs d'un territoire, il est important de les identifier et les caractériser. Cette remarque avait déjà été relevée en 2019 (Chiche, 2019) avec la description de méthodes de diagnostic des acteurs agricoles du territoire. Elle fait écho aux entretiens réalisés en 2020 avec différentes structures de développement agricole. En effet, il existe de nombreux outils de diagnostic, de prospective, de scénarios qui permettent de mieux connaître le territoire et de se projeter dans le Projet Alimentaire Territorial. Ils constituent une base pour connaître et impliquer les agriculteurs par la suite. « *En fait nous on plaide vraiment pour d'abord un diagnostic très large de toutes les problématiques et voir ensuite comment l'agriculture biologique vient répondre à ça et ça peut être hyper pertinent.* » (chargé de mission alimentation). Il existe de nombreuses méthodologies de diagnostic comme par exemple le **diagnostic bio-territorial**, utilisé notamment dans les Hauts-de-France par Bio-en-Hauts-de-France qui consiste à sonder la population agricole du territoire, essayer d'identifier comment les agriculteurs se positionnent notamment sur l'agriculture biologique et essayer de les y amener. Le diagnostic essaie d'identifier quels sont les premiers intéressés, les pionniers pour savoir qui accompagner et comment. Il s'agit donc d'adapter les stratégies de conversion aux différents profils d'agriculteurs. Il y a également un accompagnement des collectivités.

En matière de prospective, certaines structures se sont emparées d'outils spécifiques comme PARCEL évoqué plus tôt ou encore le scénario AFTERRES développé par Solagro qui consiste à étudier l'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques, en matériaux et réduire les gaz à effet de serre.

Le diagnostic systémique du projet de recherche-action FRUGAL

Le Projet Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) a identifié des indicateurs de bonne prise en compte de la transversalité des PAT. Ainsi, à partir des résultats principaux de la recherche-action, une trentaine d'indicateurs ont été identifiés pour mesurer la capacité des villes à se projeter dans un PAT de manière systémique. Ils se centrent sur des catégories de production, de gouvernance, de formes agri-urbaines, d'accessibilité, de consommation-commerces, de transformation de distribution...etc.

Favoriser l'interconnaissance, la coopération et les échanges des acteurs du développement agricole :

Les PAT sont des projets qui visent à mettre tout le monde autour de la table pour discuter ensemble et proposer des actions pour faire évoluer les systèmes alimentaires territoriaux. Or les acteurs mobilisés viennent parfois de formations, de parcours et de structures très différentes. Différents PAT mettent ainsi en place des outils pour fédérer et impliquer un maximum d'acteurs, ces outils servent aussi à présenter la démarche sur le territoire comme les forums, les réunions de concertation, des groupes d'échanges de pratiques. Par exemple, certaines collectivités comme Nantes Métropole ont choisi de s'appuyer sur des « groupes locaux » agriculture mis en place un peu après 2010 et qui favorisent le travail multi-partenarial sur la thématique de la reconquête des friches agricoles dans ce cas. Ces instances sont localisées dans quasiment chaque commune du territoire métropolitain.

De plus, il existe différents modes de partenariats et de co-pilotage ou co-portage des PAT, souvent entre la collectivité et la chambre d'agriculture. La coopération entre les différentes structures de développement agricole facilite aussi grandement la mobilisation des différents publics agricoles présents sur le territoire.



POINT DE VIGILANCE

L'identification des agents et agriculteurs est seulement un point de départ pour connaître les acteurs du territoire. Ce n'est pas une modalité d'implication des agriculteurs mais un préalable. Il en va de même pour les dispositifs d'interconnaissance.

Les journées d'orientation d'InPACT Centre

Le pôle InPACT Centre porte les dynamiques alimentaires de la région. Depuis fin 2018, il organise de manière trimestrielle des journées d'orientation pour les acteurs agricoles et alimentaires de la région, pour leur mise en place de démarches territoriales. Ces journées sont l'occasion de valoriser les actions menées par les membres d'InPACT et les autres partenaires de développement agricole et de se faire rencontrer différents publics dont des agriculteurs ou des conseillers de développement agricole. Sur les territoires il y a également une vingtaine de groupes de changement de pratiques.

De plus, l'identification d'un référent alimentation ou agriculture est une bonne méthode pour favoriser les échanges entre les conseillers qui travaillent sur une même thématique.

3.2 Les agents et structures de développement agricole

Favoriser les échanges internes entre les différents pôles des structures :

La mobilisation des acteurs du développement agricole passe par différents outils et méthodes d'organisation interne. En effet, les structures interrogées n'ont pas toutes les mêmes modes de fonctionnement ni le même degré d'implication dans les dynamiques PAT, quelques bonnes pratiques soulignent l'intérêt de faire collaborer différents services au sein d'une même structure, ce qui n'est pas toujours le cas dans un fonctionnement séparé en départements et services. « De fait les Collectivités Territoriales fonctionnent un peu en silo même sur les services internes concernés or la question alimentaire fait appel à des compétences dans plusieurs de leurs services » (coordinateur alimentation et dynamiques territoriales).

La gouvernance collective au sein du MIRAMAP

Le mouvement inter-régional des AMAP a mené une expérimentation sur la gouvernance collective au sein de sa structure. Le schéma relève plutôt de la représentativité avec des représentants de réseau ou d'AMAP en conseil d'administration (nommé le Collectif). Ils ont ensuite développé des cercles stratégiques qui sont de nouvelles instances avec un pouvoir. Il y a aussi un conseil de cohérence qui a pour but de trouver un meilleur équilibre entre démocratie représentative et participative. Ce mode d'organisation est le fruit d'une co-construction longue au sein du mouvement.

Favoriser l'implication des agents de développement agricole dans les PAT :

Un point essentiel de l'intégration des acteurs du développement agricole aux PAT, qui est aussi un réel besoin identifié est la création de postes et de temps de travail dédiés. Par exemple, au sein du pôle InPACT il existe des référents PAT qui ont du temps de travail dédié à ces projets ce qui leur permet d'accompagner les agriculteurs, d'échanger et de relayer les informations. Le fait d'avoir ce temps de travail prévu donne plus de légitimité pour y passer du temps, c'est un élément fondamental de l'animation par les conseillers de développement agricole.

Outils du conseil stratégique :

Les modalités d'intervention des conseillers auprès des agriculteurs varient, allant d'une prestation ponctuelle à des accompagnements sur le temps long, en groupe ou individuellement. Ces outils suivent l'évolution des fermes sur le temps long et de la vie des agriculteurs : installation-transmission, départ d'un associé, évolution des marchés, diversification de l'activité, conversion à l'agroécologie ou vers des itinéraires techniques à bas niveaux d'intrants...etc. Elles sont aussi en lien avec la reterritorialisation de l'alimentation via des aides à l'installation, la formation de magasins de producteurs ou encore la création de marques territoriales. Différentes études montrent que les fonctions d'accompagnement et de conseil stratégique sont plus développées par les ONVAR (C.A Gagneur, 2020).

De plus, des structures comme les CIVAM ou les GAB développent des outils d'animation de groupes d'agriculteurs et de gestion des trajectoires de changement ou de conversion.

3.3 Les agriculteurs et les collectifs d'agriculteurs

« Les collectifs se présentent comme des outils facilitateurs pour le développement de pratiques agroécologiques » (Vergote, Abadi et Garcia, 2019)

Définir et caractériser les collectifs d'agriculteurs :

Nous l'avons mentionné en introduction, la définition des collectifs d'agriculteurs a des contours flous. Pour favoriser leur implication dans des dynamiques alimentaires territoriales il semble important de caractériser les différents collectifs d'agriculteurs qui existent déjà. Dans son rapport, Léa Viret (Viret 2017) avait proposé une grille de caractérisation des collectifs d'agriculteurs qui reprenait différents critères : description, émergence et fonctionnement du collectif.

Impliquer les collectifs d'agriculteurs sur des questions techniques et concrètes :

Une remarque souvent relevée lors des entretiens concerne le manque de temps des agriculteurs pour s'impliquer dans des PAT dans des processus de concertation longs et abstraits. Il est donc préférable de s'adapter à leurs temporalités et de les solliciter sur des besoins et des questions qui les concernent, d'après certains conseillers.

Des modes d'organisation résilients : les fermes collectives ou multi-activités

Les fermes collectives ou multi-activités sont des formes d'organisation collectives d'agriculteurs qui présentent de nombreux intérêts et qui s'insèrent très fréquemment dans le tissu alimentaire local. Une étude, menée par Lucile Bonnel dans le cadre du projet FRUGAL a permis d'identifier le fonctionnement concret de ces fermes et leurs motivations, d'identifier des points de comparaison et leurs réponses aux enjeux actuels. Les fermes enquêtées combinent une ou plusieurs activités agricoles centrales (maraichage, élevage, polyculture...) et des activités non-agricoles (magasin, ateliers pédagogiques, couture...). Ces lieux sont gérés de manière collective et permettent aux membres de partager les couts, le matériel, les problématiques et les solutions. Parfois leurs membres vivent sur la ferme, parfois non. Il peut aussi s'agir de GAEC dans la forme juridique ou de Sociétés Coopératives (SCIC, SCOP) ou encore d'associations.

Elles se situent souvent à proximité des villes donc de foyers d'alimentation importants et sont vectrices de dynamiques de solidarité en incluant une dimension sociale au projet. Ces projets permettent de répondre à certaines difficultés connues par le monde agricole actuel comme les difficultés à l'installation (par l'accès au foncier en collectif) ou encore les risques psycho-sociaux en agriculture (comme l'isolement, le manque d'entraide...) les difficultés économiques ou le changement climatique. (Bonnel,2020)



Analyse du questionnaire aux agriculteurs

Le questionnaire à destination des agriculteurs a été construit en 2019 par Terres en villes, avec l'appui de TRAME, également ONVAR. Ce questionnaire en ligne vise à collecter les perceptions et les degrés d'implication d'agriculteurs dans les stratégies alimentaires de leurs territoires. Il se divise en 5 parties : questions sur l'exploitation, questions sur le collectif d'agriculteurs, questions sur l'alimentation en général, questions sur les PAT et questions sur le profil sociologique de la personne. En voici un extrait :

Questions sur votre exploitation

1) Votre statut :

Statut professionnel :	
☐	Exploitant.e agricole
☐	Ouvrier.ière agricole
☐	Autre

2) Production agricole (cocher les cases correspondantes avec « X ») :

Productions	
☐	Grandes cultures
☐	Maraîchage
☐	Elevage
☐	Polyculture élevage
☐	Arboriculture
☐	Viticulture
☐	Autre :

3) Surface de l'exploitation (en hectares) :

4) Principaux modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	
☐	Filières longues
☐	Vente directe consommateurs
☐	Autres circuits de proximité

Il a été diffusé une première fois en 2019 et a eu 7 réponse et une seconde fois en 2020 et a eu 9 réponses.

Cela constitue trop peu de réponses pour en faire une analyse exhaustive.

Les premières réponses illustrent cependant certains points :

- Sur les 9 participants, 7 sont exploitant.e.s agricoles, 1 est ouvrier.ière agricole et 1 n'a pas souhaité spécifier : 3 sont en maraîchage, 2 en élevage, 2 en polyculture, 3 en arboriculture et 4 ont d'autres productions.
- 5 répondants font partie d'un collectif d'agriculteurs (Groupement Agrobio, Accueil Paysan, Fédération des spiruliniers de France notamment)
- La moitié des collectifs mentionnés sont impliqués dans la thématique alimentaire, souvent pour structurer une action spécifique et pour des raisons environnementales.

- Seul un participant dit ne pas être intéressé par la politique alimentaire de son territoire, tous les autres le sont. Les raisons sont majoritairement liées à l'environnement et à l'alimentation locale mais aussi au fonctionnement des systèmes de production et à l'entrée économique par les emplois.
- Seuls 2 répondants connaissent le dispositif du PAT

Les réponses soulèvent des remarques intéressantes, cependant le questionnaire et son mode de diffusion sont encore peu efficaces. Il semble important de poursuivre cette dynamique en élargissant le nombre de participants et en effectuant une analyse plus complète et plus détaillée des différentes formes d'implication et de perceptions des agriculteurs sur les stratégies alimentaires territoriales. Il semble pertinent par exemple, d'effectuer cette analyse en se concentrant sur quelques territoires restreints pour questionner une partie représentative des agriculteur.ices de ces territoires. Car on peut supposer que les réponses varient selon le mode de production, les filières ou encore la taille des exploitations. Ces hypothèses méritent une plus ample étude.

Conclusion et suite du projet

La montée en puissance des Projets Alimentaires Territoriaux dans les politiques de développement appelle de nouveaux modes d'accompagnement, moins sectoriels et *top-down*, plus transversaux et participatifs. Ainsi, le point de départ du projet ONVAR était de considérer l'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT par l'entrée des innovations, des méthodes et outils et de développer ces outils.

Si l'on considère la variabilité des dispositifs territoriaux de gouvernance, l'évolution du conseil agricole et l'implication des collectifs d'agriculteurs dans les politiques alimentaires territorialisées, le projet ONVAR ne tend plus seulement à identifier et fournir des outils mais bien plus à permettre aux agents et animateurs d'échanger sur ces mêmes dispositifs. L'innovation sociétale est ainsi considérée comme une production collective de connaissance qui vise à qualifier le développement de réponses nouvelles à des besoins exprimés par des groupes sociaux particuliers. « *Lorsqu'ils changent de pratiques, les agriculteurs innovent et produisent de nouvelles connaissances. Ils ont besoin d'espaces de confrontation et d'échange pour transformer des pratiques, des expériences ou expérimentations en savoirs partagés.* » (Vergote, Tanguy et Garcia, 2019)

La problématique de l'implication des collectifs d'agriculteurs aux Projets Alimentaires Territoriaux est vaste et complexe tant par les différentes définitions que l'on peut donner aux collectifs d'agriculteurs que par la multiplicité des outils et méthodes employés par les acteurs. Ceux-ci ne sont pas verticaux et reproductibles à toutes les échelles ou sur tous les territoires. C'est pourquoi, une étude générale ne peut que donner des points de vigilance et des exemples d'initiatives, bien qu'il en existe des centaines d'autres.

Pour la suite du projet ONVAR il convient de reproduire et d'enrichir les différents groupes d'échanges sur sollicitation des membres de Terres en villes comme le GEP 2020 ou bien sur des thématiques et territoires précis. De plus, le questionnaire aux agriculteurs doit être amélioré dans sa conception, ses cibles et sa diffusion pour pouvoir être analysé correctement et être exhaustif.



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

22 rue Joubert 75009 PARIS

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

